

Déclaration de l'UNSA-Education au CTSD du 7 février 2019

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

A l'Education Nationale, dès l'arrivée du ministre, les retours en arrière sur les réformes engagées dans le quinquennat précédent se sont succédé, conduisant les personnels à douter de plus en plus de la pertinence des projets politiques pour l'Ecole et fragilisant la confiance dans une politique ministérielle qui change de cap à chaque alternance.

Une succession de réformes a été lancée (bac, lycée général et technologique, voie professionnelle, formation des enseignants, ...) sur un rythme effréné, rendant impossible un dialogue social de qualité avec les représentants des personnels. Les consultations des enseignants sur les projets de programmes à tous les niveaux ont été menées dans un calendrier insoutenable. Ceci ne les a pas incités à participer car ils ont eu le sentiment que tout était déjà joué.

Enfin, toute une série de documents (circulaires, notes de service) ont été publiés pour le cycle 2, tentant d'imposer des méthodes et démarches dites « efficaces », qui ont plutôt été reçues comme une marque de défiance de la part du ministère vis-à-vis de la professionnalité des enseignants du premier degré.

Le retour des suppressions de postes qui touchent de plein fouet le second degré achève de noircir un peu plus le tableau.

Pour la rentrée 2019, la priorité à l'enseignement primaire est à nouveau affichée. Nationalement, 2325 postes sont créés malgré une évolution démographique négative de - 0.58%.

L'académie de Grenoble a été dotée de 31 postes pour couvrir les besoins des cinq départements.

Les priorités affichées dans le document du Comité Technique Académique du 17 janvier sont :

- L'accompagnement de la hausse démographique,
- les dédoublements des CE1 en REP,
- l'accompagnement de la diversité territoriale
- La prise en compte de la scolarisation obligatoire des enfants de 3 ans.

L'Isère bénéficie de 8 ETP sur les 31, avec certes une baisse de 395 élèves à la rentrée 2019.

Le dispositif « 100% de réussite » étendu aux CE1 en REP oblige à la requalification de 32 postes de PMQC à laquelle s'ajoutent 6 retraits. Se sont donc bien 38 postes de PMQC qui sont supprimés. L'Unsa Education tient à rappeler que le dispositif 100% de réussite ne règlera pas à lui seul la question de la difficulté scolaire, puisque la majorité des élèves à besoins éducatifs particuliers n'est pas scolarisée en éducation prioritaire. Les postes de PMQC ont en effet toute leur place dans les écoles, permettant un champ d'action plus large, notamment auprès des élèves de CE2.

Plus globalement, la dotation nous semble à nouveau largement insuffisante pour améliorer de façon significative les moyens en remplacement, l'accueil des moins de 3 ans, le renforcement des RASED et surtout le taux d'encadrement qui reste encore l'un des plus faibles de France.

De nombreuses situations hors document préparatoires seraient à prendre en compte, au moins en mesure d'attribution éventuelle.

L'UNSA-Education ne peut accepter :

- les 77 retraits fermes prévus
- le nombre trop élevé d'élèves par classe après fermeture
- la disparition programmée des PMQC

Les faibles moyens alloués et les choix faits ne nous semblent pas répondre aux objectifs d'amélioration de l'accueil et de la réussite de tous les élèves ni à la nécessaire amélioration des conditions de travail de nos collègues.

Pour ces raisons, nous voterons contre les propositions présentées dans les documents si elles devaient rester en l'état.

Pour l'UNSA-Education 38

Serge RAVEL / Patrick MAUREY